4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

USAGE de la chaudière	ZONE climatique	MONTANT unitaire en kWh cumac/m²		SURFACE chauffée (m²)		SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Chauffage	H1	340	×	S	×	Bureaux	1,3
	H2	280				Enseignement	0,7
	H3	180				Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	380				Hôtellerie-restauration	1,4
	H2	320				Santé	1,1
	H3	220				Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-02**

Chaudière de type condensation

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

Le professionnel atteste que la régulation mise en œuvre est appropriée et que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle :

16 ans pour une puissance $<$ 30 kW.

21 ans pour une puissance $\geq$ 30 kW.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac/m²)					SURFACE chauffée (m²)		SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière (en kW)						
		$<$ 30 kW	$\geq$ 30 kW					
Chauffage	H1	770	930	×	S	×	Bureau	1,1
	H2	630	760				Enseignement	0,8
	H3	420	510				Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	860	1 000				Hôtellerie, restauration	1,4

MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac/m²)			
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière (en kW)	
		< 30 kW	≥ 30 kW
	H2	720	860
	H3	500	610

SURFACE chauffée (m²)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-02-GT**

Chaudière de type condensation dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

Le professionnel atteste que la régulation mise en œuvre est appropriée et que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

USAGE de la chaudière	ZONE climatique	MONTANT unitaire en kWh cumac/m²		SURFACE chauffée (m²)		SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Chauffage	H1	780				Bureaux	1,3
	H2	630				Enseignement	0,7
	H3	430	x	S	x	Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	830				Hôtellerie-restauration	1,4
	H2	720				Santé	1,1
	H3	510				Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-03**

Plancher chauffant à eau basse température

1. Secteur d'application :